


## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

*Une information au service de la lutte contre l'effet de serre*  
**(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement**

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

### A INFORMATIONS GENERALES

<p>N° de rapport : <b>7120858-1</b>  Référence ADEME : 1859V4000270U  Date du rapport : <b>02/02/2018</b>  Valable jusqu'au : <b>01/02/2028</b>  Nature de l'ERP :  Année de construction : <b>1950</b>  Diagnostiqueur : <b>VAN-MOERKERCKE PIERRE</b></p>	<p>Signature :  </p>
<p>Adresse : 66 rue Jean Jaures  <b>59124 ESCAUDAIN INSEE : 59205</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier      <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) :</p> <p>Sth : <b>176 m²</b></p>	
<p>Propriétaire :  Nom : <b>SGAMI NORD</b>  Adresse : <b>Cité administrative BP2012 59012 LILLE CEDEX</b></p>	<p>Gestionnaire (s'il y a lieu) :  Nom :  Adresse :</p>

### B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

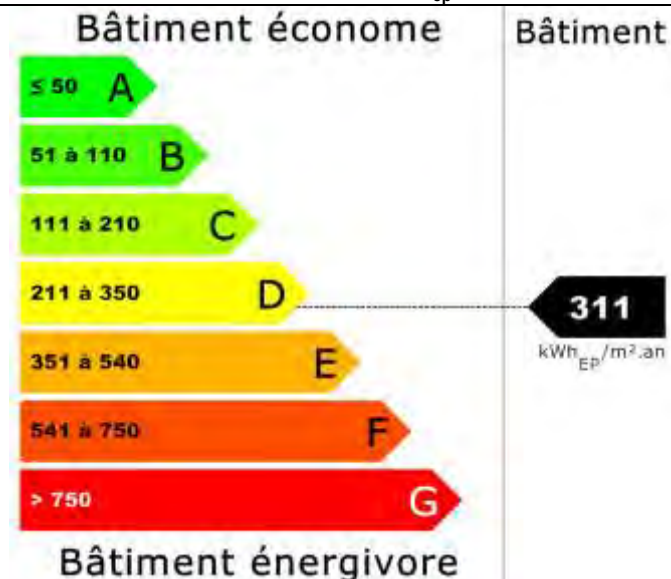
Période de relevés de consommations considérée : du 01/01/2015 au 01/01/2017

	Consommations en énergies finales <small>(détail par énergie en kWh<sub>EP</sub>)</small>	Consommations en énergie primaire <small>(détail par énergie en kWh<sub>EP</sub>)</small>	Frais annuels d'énergie <small>En € (TTC)</small>
<b>Bois, biomasse</b>			
<b>Electricité</b>	<b>Electricité 8 262</b>	<b>21315.96</b>	<b>1 189,73 €</b>
<b>Gaz</b>	<b>Gaz naturel 33 523.5</b>	<b>33523.5</b>	<b>1 766,69 €</b>
<b>Autres énergies</b>			
<b>Production d'électricité à demeure</b>			
<b>Abonnements</b>			<b>320,49 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>54 839.46</b>	<b>3 276,91 €</b>

#### Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

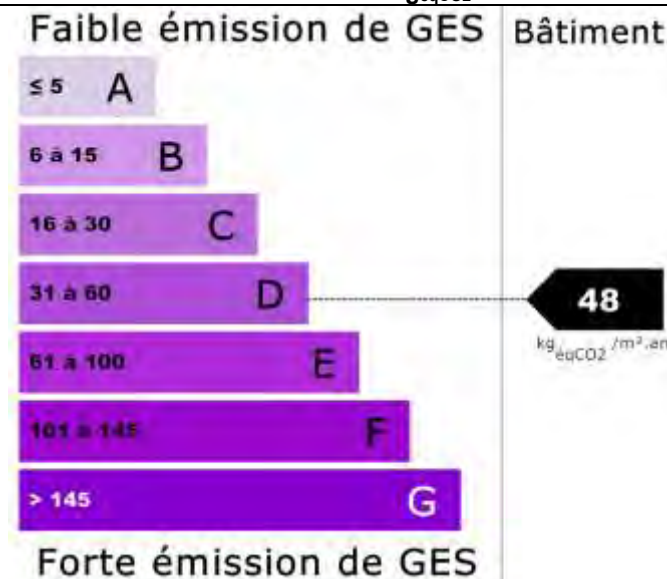
Consommation estimée : **311.58 kWh<sub>EP</sub>/m².an**



#### Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : **48.51 kg<sub>eqCO2</sub>/m².an**



<b>C</b>	<b>DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS</b>
<b>C.1</b>	<b>DESCRIPTIF DU BATIMENT (OU DE LA PARTIE DU BATIMENT)</b>

<b>TYPE(S) DE MUR(S)</b>					
--------------------------	--	--	--	--	--

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Simple briques pleines	70.4	Extérieur	45	Inconnue
Mur 2	Blocs béton creux	81.65	Extérieur	20	Inconnue

<b>TYPE(S) DE TOITURE(S)</b>				
------------------------------	--	--	--	--

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Plaques de plâtre	50	Combles perdus	Inconnue
Plafond 2	Plaques de plâtre	35.26	Combles perdus	Inconnue

<b>TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	25.2	Terre-plein	Inconnue
Plancher 2	Dalle béton	22.8	Local non chauffé	Inconnue
Plancher 3	Dalle béton	35.26	Terre-plein	Inconnue

<b>TYPE(S) DE MENUISERIE(S)</b>					
---------------------------------	--	--	--	--	--

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Opaque pleine	4.37	Extérieur		
Porte 2	Bois Opaque pleine	2.07	Extérieur		
Porte 3	Bois Opaque pleine	2	Extérieur		
Porte 4	Bois Opaque pleine	2	Extérieur		
Fenêtre 3	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1.8	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 7	brique de verre creuse	.64	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 4	brique de verre creuse	.91	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 8	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	5.27	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	2.38	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 6	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	1.17	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 1	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	4.86	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 5	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - simple vitrage vertical	.24	Extérieur	Non	Non

**C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT**
**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	Gaz naturel	30 kW		Non		Absent	Individuel

**Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage**

 Radiateur eau chaude (Après 2000), avec robinet thermostatique (surface chauffée : 177.6 m<sup>2</sup>)

**TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -**
**C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE**
**TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau vertical	Electrique			Non		Non requis	Individuel

**C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION**
**TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION**

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses	Oui	Non

**C.5 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'ECLAIRAGE**
**TYPE DE SYSTEME D'ECLAIRAGE**

Type de système
Tubes néon

**C.6 DESCRIPTIF DES AUTRES SYSTEMES**
**AUTRES EQUIPEMENTS CONSOMMANTS DE L'ENERGIE - AUCUN -**
**C.7 NOMBRE D'OCCUPANTS : < 300**
**C.8 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -**

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

**D NOTICE D'INFORMATION**

**Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics**

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Factures et performance énergétique**

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

**Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

**Constitution de l'étiquette énergie**

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

**Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

**Commentaires :**

## **Conseils pour un bon usage**

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### **Gestionnaire énergie**

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à votre collectivité ou établissement.

### **Chauffage**

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### **Ventilation**

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

### **Confort d'été**

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### **Eclairage**

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### **Bureautique**

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### **Sensibilisation des occupants et du personnel**

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

### **Compléments**

**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
--------	------------------------	--------------

Simulation 1	<p>Mur en béton ou en briques non isolé avec dessin ou parement extérieur : isolation par l'intérieur.</p> <p>(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un <math>R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}</math>, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)</p>	
Simulation 1	<p>Mur en béton ou en briques non isolé sans dessin ou parement extérieur : isolation par l'extérieur avec des retours d'isolant au niveau des tableaux des baies si un ravalement est prévu</p> <p>(Coût hors enduit de façade, échafaudage)</p> <p>(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un <math>R \geq 3,78 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}</math>, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 150 € par mètre carré de parois isolées par l'extérieur)</p>	
Simulation 1	<p>Toiture rampants : Isolation de la toiture par l'intérieur car la couverture est en bon état.</p> <p>(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec <math>R \geq 6,0 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}</math>, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)</p>	
Simulation 1	Installation d'une VMC hygroréglable type B	
Simulation 1	Chauffage au gaz : remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à condensation murale	
Simulation 2	<p>Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher</p> <p>(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec <math>R \geq 7,0 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}</math>, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)</p>	
Simulation 2	<p>Combles perdus : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher</p> <p>(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec <math>R \geq 7,0 \text{ m}^2.\text{K}/\text{W}</math>, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)</p>	

**Commentaires :**

Néant

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**

Pour plus d'informations :

[www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr) rubrique performance energetique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature



**Etablissement du rapport :**

Fait à **VILLENEUVE-D'ASCQ CEDEX** le **02/02/2018**

Cabinet : **SOD.I.A**

Nom du responsable : **BONNAY Sylvain**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**

N° de police : **F210.16.0414**

Date de validité : **31/12/2018**

Date de visite : **23/01/2018**

Le présent rapport est établi par **VAN-MOERKERCKE PIERRE** dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE**

**Le Guillaumet**

**60, avenue de Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE**

N° de certificat de qualification : **8026687**

Date d'obtention : **21/02/2017**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**



**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



**Certificat**  
Attribué à

**Monsieur Pierre VAN MOERKERCKE**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
<b>DPE sans mention</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/02/2017	20/02/2022
<b>DPE avec mention</b>	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/02/2017	20/02/2022

Date : 21/02/2017

Numéro de certificat : 8026687

**Jacques MATILLON - Directeur Général**

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur : [www.bureauveritas.fr/certification/dag](http://www.bureauveritas.fr/certification/dag)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

